

ANNEXE I

EXAMEN APPROFONDI DE L'EXÉCUTION 2012 ET PRÉVISION D'EXÉCUTION 2013

La LOLF donne une importance particulière à l'examen de la gestion N-1. Il s'agit de tirer des enseignements du passé pour mieux préparer la gestion en cours et celle des suivantes.

Les réunions techniques doivent s'inscrire dans cette démarche et accorder un temps suffisant à l'examen de la gestion 2012. Les échanges contribueront à préparer les rapports annuels de performances (RAP) 2012. Ils seront également utiles aux prévisions 2013 et à la préparation de la budgétisation des années 2014 et 2015.

1. L'analyse de la gestion 2012 fera l'objet d'une fiche dans laquelle les thèmes suivants seront abordés pour chaque programme :

- Utilisation / mobilisation des crédits (T2 et HT2) :
 - Principaux choix de gestion et écarts avec la prévision initiale¹ ;
 - Utilisation des crédits et des (T2 et HT2) qui a découlé des choix de gestion : nécessité de redéployer des crédits au sein du programme, de la mission, du ministère, et utilisation de la fongibilité asymétrique ;
- Analyse des déterminants de la dépense en exécution et écarts avec la prévision initiale (exemple : nombre de bénéficiaires d'une prestation versée par l'Etat, coût unitaire constaté, avancement des projets...) ;
- Autres facteurs expliquant l'exécution des crédits² (T2 et HT2) (facteurs organisationnels, architecture des BOP...) ;
- Analyse des restes à payer à fin 2012 et de leur évolution pluriannuelle ;
- Analyse des charges à payer à fin 2012 et de leur évolution pluriannuelle. Il est rappelé que les charges à payer sont retracées, en comptabilité générale, dans le compte général de l'Etat qui est annexé à la loi de règlement. Leur connaissance enrichit l'analyse de l'exécution 2012 ainsi que la prévision d'exécution 2013 ;
- S'agissant des opérateurs, une attention particulière sera portée à l'exécution des subventions pour charges de service public versées.

¹ Présentée dans les PAP 2012.

² Il s'agit de présenter l'impact de facteurs, autres que les déterminants de la dépense, sur l'exécution : facteurs qui ont accéléré la consommation des crédits (consommation supérieure à la prévision ; par exemple la mise en place d'un service facturier qui accélère le traitement des factures) ou au contraire, facteurs qui en ont ralenti la consommation (par exemple la réorganisation d'un service gestionnaire qui a ralenti les ordonnancements...).

2. Une prévision d'exécution sera établie pour 2013 :

Sur la base de l'analyse de 2012 et des informations disponibles vous réaliserez une prévision pour 2013 par programme.

L'exécution prévisionnelle des crédits sera présentée au niveau des briques de dépense dont la liste est stabilisée dans le cadre des référentiels d'activités. Les éventuels besoins de dégels, mouvements de crédits et prévisions de reports de crédits en 2013 seront présentés par les ministères en cohérence avec les besoins prévus.

Un modèle de tableau est présenté ci-dessous. Il reprend le tableau proposé pour les réunions techniques 2012.

Il est rappelé que les crédits de T2 CAS n'ont pas vocation à être mobilisés pour financer des dépenses de T2 HCAS. Si un tel recyclage était inévitable, celui-ci serait identifié comme une fongibilité inter briques dans le classeur (modèle joint). Un gage à due concurrence est alors requis.

Les tableaux seront accompagnés d'une fiche explicative dans laquelle seront présentés :

- Les principaux faits marquants de la gestion ;
- La justification des éventuels besoins de dégels ;
- La justification des mouvements de crédits ;
- Les éventuels aléas pesant sur la gestion ;
- Les voies et moyens pour couvrir des dépenses non prévues dans le budget initial. Si cela s'avère nécessaire au respect du plafond LFI 2013, des mesures seront proposées.
- Une attention particulière sera portée aux projets immobiliers en cours dont le financement sera précisé (par programme budgétaire, en explicitant, le cas échéant, les financements attendus sur le CAS et/ ou le programme 309).

Modèle de classeur de prévision d'exécution 2013

Mission MMM												
Programme XXX												

Dépenses	LFI 2012	LFR II 2012	Exécution en CP 2012	Charges à payer au titre de 2012	Crédits de paiements 2013							Restes à payer à fin 2013								
					PLF 2013	Amdt	LFI 2013	Reportings entrants (prévision)	ADP & FDC (prévision)	ouvertures / annulations prévues ou réalisées (DA ou LFR)	mouvements prévus ou réalisés (DV+DT+DDAI+FA)	fongibilité inter briques (*)	Prévision d'exécution 2013 (1)	Prévision de crédits non consommés	Réserve initiale	Dégels / surgels réalisés	Annulations réalisées sur réserve (**)	Réserve actuelle	Annulations prévues sur réserve	dégel prévu
Total T2																				
T2 hors CAS																				
T2 CAS pensions																				
Total HT2																				
brique 1																				
brique 2																				
brique 3																				
Etc...																				

Dépenses	LFI 2012	LFR II 2012	Exécution en AE 2012	Autorisations d'engagement 2013																
				PLF 2013	Amdt	LFI 2013	Reportings entrants (prévision)	ADP & FDC (prévision)	ouvertures / annulations prévues ou réalisées (DA ou LFR)	mouvements prévus ou réalisés (DV+DT+DDAI+FA)	fongibilité inter briques (*)	Plan d'engagements 2013 (3)	Prévision de crédits non consommés	Réserve initiale	Dégels / surgels réalisés	Annulations réalisées sur réserve (**)	Réserve actuelle	Annulations prévues sur réserve	dégel prévu	
Total T2																				
T2 hors CAS																				
T2 CAS pensions																				
Total HT2																				
brique 1																				
brique 2																				
brique 3																				
Etc...																				

(*) la fongibilité inter briques est la faculté de réallouer des crédits au sein du programme, à l'exclusion de la fongibilité asymétrique

(**) le cas échéant